

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 32

5 janvier 2013

SOMMAIRE

AbbVie International S.à r.l.	1499	Matexi Luxembourg	1536
AbbVie Luxembourg Abbott Holding (Gibraltar) Limited S.C.S.	1500	Matoche S.à r.l.	1525
AbbVie Overseas S.à r.l.	1504	MSPE Metro Investors Lux S.à r.l.	1515
Algeco Scotsman FS Co S.à r.l.	1520	Novae Energies SA	1517
Association des Islandais à Luxembourg A.s.b.l.	1505	OAS S.à r.l.	1521
AVC	1499	P.A.R.C. s.à r.l.	1524
Azul Management S.à r.l.	1508	Paser Participations S.A.	1535
Calucem Holding S.à r.l.	1523	Pegasus Agency S.A.	1532
Cumber S.A.	1533	Riviera Invest und Services S.A.	1526
Digivision	1521	Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A.	1508
Drakensberg Capital 1 S.A.	1491	Silinf S.A.	1533
Faisal Finance (Luxembourg) SA	1531	Société Immobilière des Alpes S.A.	1532
Faisal Finance (Luxembourg) SA	1532	Spire Payments Holdings S.à r.l.	1507
FCHC S.à r.l.	1499	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl	1507
Fideurope	1531	Systemsgroup S.A.	1529
Fidilux	1498	Tallman Consulting S.A.	1528
Fin-Astra Lux S.A.	1530	Tallman Consulting S.A.	1528
Finestel S.A.	1511	Tarragona S.A.	1527
FLE Holdco II	1531	The Best Cup S.A.	1523
Gedo S.A.	1530	Tika Services S.A.	1529
GLA Immobilienverwaltung Nr. 2 GmbH	1530	Timeos S.à r.l.	1524
GP Acquisition Holding S.à r.l.	1502	TITANIUM Invest	1524
GRB S.A.	1503	TNN Trust and Management S.A.	1503
GRP Holding	1536	Toni LAMPERTZ GmbH	1527
Holding Lease Luxembourg SA	1515	Tool Company S.A.	1529
Incontex S.A.	1526	Transtrend Equity Strategies	1527
Intourist S.A.	1515	Twelve Butternuts S.à r.l.	1528
K-Point S.A.	1520	Unisys Belgium	1490
Le Terminal S.à r.l.	1535	VC Holding II S.à r.l.	1526
Lloyds TSB International Portfolio	1490	Visylia Investments	1500
L'Ombrière S.A.	1525	Weather Capital S.à r.l.	1534
Luxembourg Patent Company S.A.	1491	Wole SA	1534
Ma Campagne S.A.	1533	Wolverton (Luxembourg) S.à r.l.	1508
Marzilux S.A.	1503	Zadig Gestion (Luxembourg) S.A.	1507

Unisys Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 15.218.

—
EXTRAIT

POUVOIRS DE REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le mandat de Monsieur Filip Roels venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011, celui-ci n'a pas été renouvelé.

Le conseil d'administration a décidé de réélire, en date du 20 juillet 2012, les administrateurs suivants:

- Monsieur Alexandros Sansoglou, domicilié 6 Pelgrimsweg, 1860 Moise, Belgique;
- Madame Mary Kay Gould, Assistant Secretary, domiciliée 618 DeHaven Drive, Lansdale, Pennsylvanie 19446, Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Marc Lambotte, domicilié à Bareldreef 2, 9255 Buggenhout, Belgique.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire, en date du 27 août 2012, Madame Christine Heyvaert, née le 11 mai 1957 à Dendermonde, Belgique, domiciliée à Park Tremeland 24, 3120 Tremelo, Belgique en qualité d'administrateur.

Les mandats des administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration a également décidé, en date du 3 août 2012, que Monsieur Marc Lambotte, demeurant à Bareldreef 2, 9255 Buggenhout, Belgique, est reconduit dans son mandat d'Administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unisys Belgium, Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012153343/26.

(120201792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Lloyds TSB International Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 7.635.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2012, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2013:

- David Thomas;
- Peter Duynslaeger;
- Jacques Elvinger;

sont élus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 les personnes suivantes:

- Christopher Gowland;
1, place Bel-Air CH-1211 Genève
- Sian Williams;
1, place Bel-Air CH-1211 Genève

les mandats des administrateurs suivants n'ont pas été renouvelés:

- David Copperwaite;
- Guy Healey;
- Clifford Marr;

est réélu réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.
400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Novembre 2012.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012153834/28.

(120203366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Luxembourg Patent Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 41.581.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Luxembourg Patent Company S.A., tenue au siège social le 26 Septembre 2012 à 16 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la nomination d'un Administrateur:

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

2. L'Assemblée approuve la nomination des Administrateurs Délégués:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2012.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Gérard LUSATTI / Jean-Claude SCHMITZ

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012153851/26.

(120203281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Drakensberg Capital 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.076.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Solairedirect SA, société anonyme de droit français, sise 18, Rue du Quatre Septembre, F-75002 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 490 057,

ici représentée par Mademoiselle Séverine Desnos, employée privée, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 23 novembre 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «DRAKENSBERG CAPITAL 1 S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000.000,-(cinquante millions d'euros) représenté par 5.000.000 (cinq millions) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente novembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les 5.000.000 (cinq millions) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Solairedirect SA., ayant son siège social au 18, rue du Quatre Septembre, 75 002 Paris.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.000,- (douze millions cinq cent mille euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. La société Solairedirect SA, société anonyme de droit français, sise 18, Rue du Quatre Septembre, 75 002 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 490 057, représentée par son représentant permanent, Monsieur Stéphane JALLAT, demeurant au 30 John Voster, Platteklouf 1, 007500 Cape Town, Afrique du Sud;

2. Monsieur Stéphane JALLAT, né le 29 juin 1970 à Lyon (France), demeurant au 30 John Voster, Platteklouf 1, 007500 Cape Town, Afrique du Sud;

3. Monsieur Adrien ROLLÉ, né le 11 août 1975 à Liège (Belgique) avec adresse professionnelle au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand twelve on the twenty-seventh day of November.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Solairedirect S.A, with registered office at 18, rue du Quatre Septembre, F-75002 Paris, France, registered in the register of commerce and corporations of Paris under number 492 490 057,

duly represented by Ms Séverine Desnos, private employee, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated November 23, 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "DRAKENSBERG CAPITAL 1 S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro) divided into 5,000,000 (five millions) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible

bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of April at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on December 1st of each year and ends on November 30th of the year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on November 30st, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The 5.000.000 (five millions) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Solairedirect S.A., with registered office at 18, rue du Quatre Septembre, 75 002 Paris, France

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500,000.- (twelve million five hundred thousand euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Solairedirect SA, a french «société anonyme», with registered address at 18, Rue du Quatre Septembre, F-75002 Paris, France, registered in the register of commerce and corporations of Paris under the number 492 490 057, represented by his permanent representative, M. Stéphane Jallat, residing at 30 John Voster, Plattekloof 1, 007500 Cape Town, South Africa;

2. M. Stéphane JALLAT, born on June 29th, 1970 in Lyon (France), residing at 30 John Voster, Plattekloof 1, 007500 Cape Town, South Africa;

3. M. Adrien ROLLÉ, born on August 11th, 1975 in Liège (Belgium), professionally residing at 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: PricewaterhouseCoopers, société coopérative, with registered address at 400, Route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: S. DESNOS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14079. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156358/369.

(120206743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Fidilux, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 25.314.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1986, publié au Mémorial C numéro 78 du 1^{er} avril 1987, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25314.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 décembre 2012

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2012, relation: EAC/2012/16082,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2012.

Pour extrait

Le notaire

Référence de publication: 2012158855/21.

(120210126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

AVC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.
R.C.S. Luxembourg B 97.236.

Il est à noter qu'en date du 16 novembre 2012, l'associé unique de la Société changé de dénomination et de nationalité.

Il est désormais connus sous la dénomination de Mars Consulting S. à r. l. ayant son siège social au 128, rue Albert Unden à Luxembourg (L-2652) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172924.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AVC

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012158717/16.

(120210286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

FCHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 167.177.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2012, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. M. DE OLIVEIRA COSTA Humberto Manuel, préqualifié, donne sa démission comme gérant administratif et déclare céder et transporter par la présente à M. DO ROSARIO COSTA Francisco Abel, né le 05 mars 1974, demeurant à L-8180 Kopstal, 4, rue de Bridel, ici présent et acceptant 49 parts sociales (quarante neuf parts) qu'il détient dans la société au prix de 6.125,00 € (six mille et cent vingt-cinq euros)

Suite à la cession de parts et à la démission du gérant administratif, le capital de la société FCHC S.à r.l. se trouve réparti de la manière suivante:

M. DO ROSARIO COSTA Francisco Abel, prédit

Est nommé par la présente seul et gérant unique 100 parts

Total 100 parts

Et lecture faite, les associés ont signé.

M.DE OLIVEIRA COSTA Humberto Manuel /
M.DO ROSARIO COSTA Francisco Abel.

Référence de publication: 2012158852/22.

(120209831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

AbbVie International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 424.456.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.394.

EXTRAIT

En date du 1^{er} novembre 2012, à 11 heures, toutes les 424.456 (quatre cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-six) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, ont été transférées par Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 à Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.810.

Suite à ce transfert, en date du 1^{er} novembre 2012, à 11 heures 15 minutes, toutes les 424.456 (quatre cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-six) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, ont été transférées par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. à AbbVie

Luxembourg Abbott Holding (Gibraltar) Limited S.C.S., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169.782.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose depuis le 1^{er} novembre 2012 à 11 heures 15 minutes, comme suit:

- AbbVie Luxembourg Abbott Holding (Gibraltar) Limited S.C.S.: 424.456 (quatre cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-six) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012154866/32.

(120203103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Visyia Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.902.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2012

L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes la société CLIENT AUDIT SERVICES ayant son siège social au 75 Parc d'Activités L-8308 Capellen.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société GORDALE MARKETING LIMITED ayant son siège social à Stravolos center, Office 204 Stravolos, P.C. 2018 Nicosia, chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour VISYLIA INVESTMENTS

Signature

Référence de publication: 2012154814/17.

(120203422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

AbbVie Luxembourg Abbott Holding (Gibraltar) Limited S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 4.778.592.667,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 169.782.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont unanimement décidé, par acte sous seing-privé en date du 1^{er} novembre 2012, à 11 heures 15 minutes, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 391.053.267 USD (trois cent quatre-vingt-onze millions cinquante-trois mille deux cent soixante-sept Dollars américains) afin de le porter à un montant de 391.083.267 USD (trois cent quatre-vingt-onze millions quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-sept Dollars américains) par l'émission de 391.053.267 (trois cent quatre-vingt-onze millions cinquante-trois mille deux cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de d'un montant de 3.519.479.403 USD (trois milliards cinq cent dix-neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent trois Dollars américains), lesquelles ont été intégralement payées par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.810.

Par conséquent, le capital de la Société se compose au 1^{er} novembre 2012, à 11 heures 15 minutes, comme suit:

- Abbott Holding (Gibraltar) Limited: 300 (trois cents) parts sociales de commandité; et
- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 391.082.967 (trois cent quatre-vingt-onze millions quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-sept) parts sociales de commanditaire.

Suite à cette augmentation de capital, ont eu lieu les transferts de parts sociales suivants:

Premier transfert:

A 11 heures 30 minutes, Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a transféré les parts sociales suivantes détenues dans le capital social de la Société:

(i) 387.172.137 (trois cent quatre-vingt-sept millions cent soixante-douze mille cent trente-sept) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, ont été transférées à Abbott Holding (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar («AH Gibraltar Ltd.»); et

(ii) 3.910.830 (trois millions neuf cent dix mille huit cent trente) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, ont été transférées à Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar («AH Sub Gibraltar Ltd.»)

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose au 1^{er} novembre 2012, à 11 heures 30 minutes, comme suit:

- AH Gibraltar Ltd.: 300 (trois cents) parts sociales de commandité et 387.172.137 (trois cent quatre-vingt-sept millions cent soixante-douze mille cent trente-sept) parts sociales de commanditaire; et

- AH Sub Gibraltar Ltd.: 3.910.830 (trois millions neuf cent dix mille huit cent trente) parts sociales de commanditaire.

Deuxième transfert:

A 11 heures 45 minutes, AH Sub Gibraltar Ltd. a transféré la totalité des 3.910.830 (trois millions neuf cent dix mille huit cent trente) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune détenues dans le capital social de la Société à AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar («AbbVie (Gibraltar) Holdings Ltd.»).

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose au 1^{er} novembre 2012, à 11 heures 45 minutes, comme suit:

- AH Gibraltar Ltd.: 300 (trois cents) parts sociales de commandité et 387.172.137 (trois cent quatre-vingt-sept millions cent soixante-douze mille cent trente-sept) parts sociales de commanditaire; et

- AbbVie (Gibraltar) Holdings Ltd.: 3.910.830 (trois millions neuf cent dix mille huit cent trente) parts sociales de commanditaire.

Troisième transfert:

A 12 heures 15 minutes, AH Gibraltar Ltd. a transféré les parts sociales suivantes détenues dans le capital social de la Société ont été transférées à AbbVie (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar («AbbVie (Gibraltar) Ltd.»):

(i) 300 (trois cents) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune; et

(ii) 387.172.137 (trois cent quatre-vingt-sept millions cent soixante-douze mille cent trente-sept) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose au 1^{er} novembre 2012, à 12 heures 15 minutes, comme suit:

- AbbVie (Gibraltar) Ltd.: 300 (trois cents) parts sociales de commandité et 387.172.137 (trois cent quatre-vingt-sept millions cent soixante-douze mille cent trente-sept) parts sociales de commanditaire; et

- AbbVie (Gibraltar) Holdings Ltd.: 3.910.830 (trois millions neuf cent dix mille huit cent trente) parts sociales de commanditaire.

Quatrième transfert:

A 12 heures 30 minutes, AbbVie (Gibraltar) Ltd a transféré la totalité des 300 (trois cents) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune détenues dans le capital social de la Société à AbbVie (Gibraltar) Holdings Ltd.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose au 1^{er} novembre 2012, à 12 heures 30 minutes, comme suit:

- AbbVie (Gibraltar) Holdings Ltd.: 300 (trois cents) parts sociales de commandité et 3.910.830 (trois millions neuf cent dix mille huit cent trente) parts sociales de commanditaire; et

- AbbVie (Gibraltar) Ltd.: 387.172.137 (trois cent quatre-vingt-sept millions cent soixante-douze mille cent trente-sept) parts sociales de commanditaire.

Cinquième transfert:

A 12 heures 45 minutes, AbbVie (Gibraltar) Holdings Ltd a transféré la totalité des 3.910.830 (trois millions neuf cent dix mille huit cent trente) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune qu'il détenait dans le capital social de la Société à AbbVie (Gibraltar) Ltd.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose au 1^{er} novembre 2012, à 12 heures 45 minutes, comme suit:

- AbbVie (Gibraltar) Holdings Ltd.: 300 (trois cents) parts sociales de commandité; et
- AbbVie (Gibraltar) Ltd.: 391.082.967 (trois cent quatre-vingt-onze millions quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-sept) parts sociales de commanditaire.

Suite au cinquième transfert, les associés de la Société ont unanimement décidé, par acte sous seing-privé en date du 1^{er} novembre 2012, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.387.509.400 USD (quatre milliards trois cent quatre-vingt-sept millions cinq cent neuf mille quatre cents Dollars américains) afin de le porter à un montant de 4.778.592.667 USD (quatre milliards sept cent soixante-dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent sept Dollars américains) par l'émission de:

- (i) 3.900.972.833 (trois milliards neuf cent millions neuf cent soixante-douze mille huit cent trente-trois) nouvelles parts sociales de commanditaire,
 - (ii) 438.750.940 (quatre cent trente-huit millions sept cent cinquante mille neuf cent quarante) parts sociales de commanditaire préférentielles sans droit de vote, et
 - (iii) 47.785.627 (quarante-sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de commandité,
- toutes d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Par conséquent, le capital de la Société se compose depuis le 1^{er} novembre 2012, comme suit:

- AbbVie (Gibraltar) Limited: 4.292.055.800 (quatre milliards deux cent quatre-vingt-douze millions cinquante-cinq mille huit cents) parts sociales de commanditaire et 438.750.940 (quatre cent trente-huit millions sept cent cinquante mille neuf cent quarante) parts sociales de commanditaire préférentielles sans droit de vote; et
- AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited: 47.785.927 (quarante-sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt-sept) parts sociales de commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012154868/104.

(120203633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

GP Acquisition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.008,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.945.

— EXTRAIT

I/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 19 juillet 2012 entre:

- Georgia-Pacific S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67134,

Et,

- CAPAG Foreign Holdings L.P., un limited partnership de droit des Bermudes ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, sous le numéro 38566,

que les vingt-cinq mille huit (25.008) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Georgia-Pacific S.à r.l., susnommée, à CAPAG Foreign Holdings L.P., susnommée.

II/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 31 octobre 2012 entre:

- CAPAG Foreign Holdings L.P., un limited partnership de droit des Bermudes ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, sous le numéro 38566,

Et,

- GP Financial Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132475,

que les vingt-cinq mille huit (25.008) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par CAPAG Foreign Holding L.P., susnommée, à GP Financial Management S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par GP Financial Management S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 28 novembre 2012.

Pour extrait conforme
 ATOZ SA
 Aerogolf Center - Bloc B
 1, Heienhaff
 L-1736 Sennigerberg
 Signature

Référence de publication: 2012155157/41.

(120205264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

TNN Trust and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 68.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154778/10.

(120203400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Marzilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154546/10.

(120203412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

GRB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.458.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 21 novembre 2012

1. La démission de Monsieur Michel LOMZIK de son mandat d'Administrateur est actée avec effet immédiat.
2. Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de la société en son remplacement pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.
3. Les mandats d'Administrateur de:
 - Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 - Madame Natalia VENTURINI, employée privée, née le 22 mai 1970 à Moscou, Russie, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.
4. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on November 21th, 2012

1. The resignation of Mr Michel LOMZIK from his mandate as Director be noted with immediate effect.
2. Mr Daniel PIERRE, private employee, born on December 13th, 1967 in Arlon, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director in his replacement for a term of 6 years, until the Annual General Meeting of the year 2018.
3. The mandates as Directors of:
 - Ms Noëlle PICCIONE, private employee, born on December 23rd, 1974 in Amnéville, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - Ms Natalia VENTURINI, private employee, born on May 22nd, 1970 in Moscou, Russia, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 be reconducted for a new term of 6 years until the Annual General Meeting of the year 2018.
4. The mandate as Statutory Auditor of the company FIN-CONTROLE S.A., société anonyme with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, be reconducted for a new term of 6 years until the Annual General Meeting of the year 2018.

Luxembourg, November 21th, 2012.

For true copy

GRB S.A.

- / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2012155158/41.

(120205365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

AbbVie Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.387.227.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.837.

Dépôt rectificatif - Numéro de dépôt initial: L120143005

En date du 1^{er} août 2012 l'associé unique de la Société, Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 144636, a transféré la totalité des 4.387.227 (quatre millions trois cent quatre-vingt sept mille deux cent vingt sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les «Parts Sociales»), représentant l'intégralité du capital social de la Société à Abbott International Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 145772.

Suite à ce transfert, Abbott International Luxembourg S.à r.l. a immédiatement transféré la totalité des Parts Sociales de la Société à Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S, une société en commandite simple, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B. 145810.

Suite à ce transfert, Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. a immédiatement transféré (i) 43.872 (quarante trois mille huit cent soixante-douze) Parts Sociales de la Société à Abbott Holding Subsidiary Gibraltar Limited, une société constituée et régie par les lois du Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8 International Commerce Centre, Casemates Square, Gibraltar, enregistrée au registre de Gibraltar sous le numéro 102093 et (ii) 4.343.355 (quatre millions trois cent quarante-trois mille trois cent cinquante-cinq) Parts Sociales de la Société à Abbott Holding (Gibraltar) Limited, une société constituée et régie par les lois du Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8 International Commerce Centre, Casemates Square, Gibraltar, enregistrée au registre de Gibraltar sous le numéro 102092.

Suite à ce transfert, Abbott Subsidiary (Gibraltar) Limited a immédiatement transféré les 43.872 (quarante trois mille huit cent soixante-douze) parts sociales de la Société à Abbott Holding (Gibraltar) Limited.

Suite à ce transfert, Abbott Holding (Gibraltar) Limited a immédiatement transféré la totalité des Parts Sociales de la Société à Abbott Universal LLC, une société constituée et régie par les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, enregistrée sous le numéro de 0858748.

Suite à ce transfert, Abbott Universal LLC a immédiatement transféré la totalité des Parts Sociales de la Société à Abbott Laboratories International LLC, une société constituée et régie par les lois de l'Etat d'Illinois, Etats-Unis d'Amé-

rique, ayant son siège social sis au c/o CT Corporation System, 208 S. LaSalle Street, Suite 814, Chicago, IL 60604, enregistrée sous le numéro 03948404.

Suite à ce transfert, Abbott Laboratories International LLC a immédiatement transféré la totalité des Parts Sociales de la Société à Abbott Laboratories, une société constituée et régie par les lois de l'Etat d'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 100 Abbott Park Road, Abbott Park, IL 60064, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 08142220.

Suite à ce transfert, Abbott Laboratories a immédiatement transféré la totalité des Parts Sociales de la Société à AbbVie Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 5126809.

Il en résulte que l'associé unique de la Société est désormais AbbVie Inc. détenant la totalité des 4.387.227 (quatre millions trois cent quatre-vingt sept mille deux cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012155542/52.

(120205226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Association des Islandais à Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5351 Oetrange, 9A, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg F 6.867.

REFONTE DES STATUTS

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Association des Islandais à Luxembourg A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet d'encourager les connections et les relations de Islandais au Luxembourg et alentours, ainsi que d'encourager les échanges culturels et les relations sociales et d'organiser la fête nationale du 17 juin, le «thor-rablot» et autre.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 9A rue du Chemin de Fer, L-5351 Oetrange.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'année comptable débute le 01 avril de chaque année.

III. Membres

Art. 6. Peuvent devenir membres effectifs de l'association tous les Islandais vivant à Luxembourg, leurs conjoints et tout autre ami de l'Islande désirant faire partie de l'association.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Les droits de chaque membre de l'association, acquitté des cotisations sont les suivants: le droit de s'exprimer, le droit de vote, le droit de se faire élire et faire des suggestions aux réunions de l'association.

Les membres de l'association s'engagent à se porter volontaire à son exercice social. Un membre du conseil d'administration, ayant déjà exercé des fonctions pendant un an ou plus, peut s'abstenir.

Art. 9. Est réputé démissionnaire par le conseil d'administration tout associé qui ne s'est pas acquitté de la cotisation avant le 31.09 de chaque année.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année sociale, pas plus tard que 1. mai, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 12. Le conseil d'administration peut appeler une réunion des membres entre les assemblées générales si il l'estime nécessaire ou si un quart des membres en fait la demande.

V. Administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres et un auxiliaire, élus secrètement par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

En cas d'indisponibilité d'un membre du comité, le membre auxiliaire remplacera le dernier dans ses fonctions.

Le conseil d'administration est élu pour la durée d'un an. Au moins deux membres du comité siègeront l'année sociale à suivre.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire, trésorier, membres du comité et membre auxiliaire.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 14. Le président de l'association est son représentant officiel et celui du conseil d'administration. Il préside le conseil d'administration. Il surveille les activités de l'association et veille à ce que ses statuts et ses accords soient poursuivis dans tous les domaines. Le secrétaire établit en écrit l'ordre du jour et note les décisions prises et les résolutions. Le trésorier dirige la comptabilité de l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration gère les intérêts de l'association entre les réunions. Il convoque des réunions lorsqu'il le juge nécessaire ou se réunit à la demande expresse et justifiée des deux tiers des membres du conseil d'administration ou à la demande de son président. Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 19. Deux auditeurs sont élus à l'assemblée générale à la fin de l'élection des membres du conseil d'administration. Ils siègeront jusqu'à la prochaine assemblée générale, mais ne seront pas convoqués aux réunions du conseil d'administration. Leur travail est effectué à quelques semaines ou jours avant l'assemblée générale extraordinaire et constitue à vérifier tous les comptes et autres documents de l'association.

VIII. Modification des statuts

Art. 20. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation.

Le consentement de deux tiers des membres présents ou représentés est exigé pour modifier des statuts.

Art. 21. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2012155547/87.

(120205308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Zadig Gestion (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.248.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Zadig Gestion (Luxembourg) S.A. prises en date du 15 octobre 2012

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Mr Laurent Saglio et Mr David Pawelkowski pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2013 et de nommer Mr Pierre Philippon, né à Lyon (France) le 20 octobre 1979 et domicilié professionnellement au 35 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154096/16.

(120203235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.985.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.129.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 14 juin 2012 entre la société Sun Life Financial Inc et la société Sun Life 2007-1 Financing Corp, une société ayant son siège social au 150 King Street West, Toronto, Ontario, Canada enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 6814115, que Sun Life Financial Inc a cédé 2,635,000 parts sociales ordinaires et 9,350,000 parts privilégiées obligatoirement rachetables de la société à Sun Life 2007-1 Financing Corp avec effet au 14 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154696/17.

(120203425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Spire Payments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.195.652,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.554.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée lors de la réunion du conseil de gérance du 9 novembre 2012:

Avec effet immédiat, les personnes suivantes ont été nommées comme «délégués à la gestion journalière» pour une durée de deux ans:

- Madame Maria Velia Cruz Sulit, née le 7 mai 1963 à Manille, Philippines, avec adresse professionnelle à Units 3 & 6 Milford Trading Estate, Blakey Road, Salisbury, Wiltshire SP1 2UD, Royaume-Uni; et

- Monsieur Alain Fernando-Santana, né le 14 octobre 1962 à Thouars, France, avec adresse à Chemin de la Geneste 4, Buc 78530, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012154685/20.

(120203325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Wolverton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.528.

—
Veuillez prendre note que suite à deux cessions de parts sociales datées du 15 mars 2012:

- L'associée Elliott International Limited a transféré 250 parts sociales à l'associée Maidenhead LLC;
- L'associée ELLIOTT ASSOCIATES, L.P. a transféré 135 parts sociales à l'associée Warrington LLC;

Nouvelle situation associées:

Warrington LLC	136 parts sociales
Maidenhead LLC	251 parts sociales

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour WOLVERTON (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012154090/17.

(120203340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.375.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012154676/12.

(120203435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Azul Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.384.

—
In the year two thousand and twelve, on the nineteen of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CEP II Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under SICAR law, established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96017,

2. CEP III Participations S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under SICAR law, established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127711, and

3. Volja Lux, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138116,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal all on November 2012.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Azul Management S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128384, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 14, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1476 dated July 17, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated June 2, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1621, dated July 2, 2008.

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the Company's object and restatement of article 3 of the Company's articles of association, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Purpose.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

3.2. The Company may act as general partner of Azul Holding S.C.A.

3.3. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

3.4. It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

3.5. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible, within the limits of article 188 of the Law."

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

Sole resolution

The shareholders resolve to change the Company's object and to proceed with the restatement of article 3 of the Company's articles of association, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Purpose.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

3.2. The Company may act as general partner of Azul Holding S.C.A.

3.3. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

3.4. It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

3.5. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible, within the limits of article 188 of the Law."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CEP II Participations S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée soumise à la loi sur les SICAR, établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017;

2. CEP III Participations S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée soumise à la loi sur les SICAR, établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711; et

3. Volja Lux, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138116,

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations, toutes données sous seing privé en novembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparant(e)s, représenté(e)s comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Azul Management S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128384, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1476 en date du 17 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1621 du 2 juillet 2008.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. changement de l'objet social de la Société et refonte de l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet Social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société pourra agir en tant qu'associé commandité d'Azul Holding S.C.A.

3.3. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

3.4. La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

3.5. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles, dans les limites de l'article 188 de la Loi.»

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les associés décident de changer l'objet social de la Société et de procéder à la refonte de l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société pourra agir en tant qu'associé commandité d'Azul Holding S.C.A.

3.3. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

3.4. La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

3.5. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles, dans les limites de l'article 188 de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15412. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012156273/160.

(120206487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Finestal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 173.073.

—
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme COMPTASSIT S.A., ayant son siège social à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.086,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINESTAL S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine et toutes activités connexes susceptibles d'améliorer le rendement des clients de la société.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de SOIXANTE-DEUX EUROS (€ 62.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi. Article 7.-

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites par la société anonyme COMPTASSIT S.A., ayant son siège social à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.086.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, né le 24 octobre 1973 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société à responsabilité limitée de droit français SIMPLYCOMPTA, ayant son siège social à F-57240 Nilvange, 6, rue d'Algrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Thionville sous le numéro 482307821.

- 3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

- 4) Le siège social est fixé à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BARKOUKOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2012. Relation: ECH/2012/2006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156394/187.

(120206624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

MSPE Metro Investors Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.076.950,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.467.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 Novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet immédiat:

- D'accepter la démission de Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden en tant que gérant A de la Société;
- De nommer Miroslav Stoev, né le 4 Janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée illimitée.
- D'accepter la démission de Wesley Blijleven en tant que gérant B de la Société;
- De nommer Jennifer Christ, née le 21 Septembre 1983 à Saarbrücken, Allemagne, demeurant professionnellement au 64, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, en tant que gérante B de la Société pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

Jan Willem Overheul

Mandataire

Référence de publication: 2012159034/19.

(120210145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Intourist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 45.359.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012158940/12.

(120209820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Holding Lease Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.612.

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois de novembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Holding Lease Luxembourg SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.612 (la Société). La Société a été constituée le 24 septembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2143 en date du 3 novembre 2009 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, susnommé, daté du 13 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 672, daté du 30 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par M. Lionel Coupé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme M. Charles Baudouin, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit M. Robert Steinmetzer, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à l'Assemblée, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varientur par le mandataire des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

1. que l'ensemble des 25.310 (vingt-cinq mille trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 2.531.000 EUR (deux millions cinq cent trente et un mille euros) sont dûment représentées à l'Assemblée;

2. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Renonciation aux formalités de convocation.

(b) Décision de soumettre les transferts des actions de la Société à l'agrément préalable de la Société et insertion d'un nouvel article 6 dans les statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter ce changement.

(c) Décision de mettre en place un mécanisme de retrait obligatoire concernant les actions de la Société et insertion d'un nouvel article 7 dans les statuts (et renumérotation des articles subséquents) afin de refléter ce changement.

(d) Divers.

3. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de soumettre les transferts des actions de la Société à l'agrément préalable de la Société et donc d'insérer un nouvel article 6 dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Pendant une période de 5 (cinq) ans à partir du 12 novembre 2012, si un actionnaire de la Société (ci-après: le Cédant) souhaite transférer ses actions dans la Société à un tiers qui n'est pas actionnaire de la Société (ci-après: le Cessionnaire pressenti), le Cédant doit demander au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le Cédant notifie à la Société l'identité du Cessionnaire pressenti, le nombre d'Actions qu'il entend lui céder, et le prix de cession.

Le conseil d'administration est seul compétent pour accorder l'agrément.

Le conseil d'administration notifie sa décision au Cédant au plus tard deux (2) mois après la réception de la lettre contenant la demande d'agrément.

Toute transaction relative à des actions de la Société qui n'aurait pas été accomplie conformément aux stipulations sur les restrictions de transfert prévues dans le présent article 6 ne sera pas opposable à la Société et la Société ne pourra pas inscrire dans le registre d'actionnaires l'une quelconque de ces transactions."

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'insertion d'un mécanisme de retrait obligatoire dans les Statuts et donc d'insérer un nouvel article 7 dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 7.**

(a) Principe du rachat

Lorsqu'un actionnaire détient, seul ou avec des personnes agissant de concert avec lui, directement ou indirectement, des actions de la Société lui conférant au moins 75 (soixante-quinze) pour cent du capital assorti de droits de vote et 75 (soixante-quinze) pour cent des droits de vote de la Société (l'Actionnaire Majoritaire), il peut exiger de tous les détenteurs des actions restantes (les Actionnaires Minoritaires) de lui vendre leurs actions dans la Société en vertu des droits d'achat accordés à l'Actionnaire Majoritaire tels que décrits ci-dessous (les Droits d'Achat).

(b) Conditions des Droits de Rachat

Les Droits d'Achat peuvent être exercés par l'Actionnaire Majoritaire en une ou plusieurs fois et sur tout ou partie des actions détenues par les Actionnaires Minoritaires (les Actions Minoritaires).

A défaut d'accord amiable, le prix d'achat des Actions Minoritaires sera établi sur base de la valeur nette comptable des actions telle que confirmée par un rapport d'un réviseur d'entreprise agréé désigné par la Société. Le prix d'achat sera payé en numéraire.

(c) Exercice des Droits d'Achat

Les Droits d'Achat sont exercés par l'envoi d'un avis écrit d'exercice des Droits d'Achat aux Actionnaires Minoritaires par lettre recommandée à l'adresse de chaque Actionnaire Minoritaire telle qu'inscrite au registre des actionnaires (l'Avis d'Exercice). L'Avis d'Exercice sera réputé avoir été reçu par un Actionnaire Minoritaire trois jours ouvrables après l'envoi de celui-ci en accord avec le présent article.

Les Droits d'Achat sont exercés à partir du moment où l'Avis d'Exercice a été reçu par les Actionnaires Minoritaires. L'Avis d'Exercice doit indiquer (i) le nombre d'Actions Minoritaires devant être acquises de chaque Actionnaires Minoritaires, (ii) le prix de transfert devant être payé pour l'achat des Actions Minoritaires (le Prix de Transfert) et (iii) la date à laquelle le transfert des Actions Minoritaires vers l'Actionnaire Majoritaire sera effectif, ladite date ne devant pas être ultérieure à 5 (cinq) jours après l'exercice des Droits d'Achat (la Date de Transfert).

(d) Transfert des actions rachetées

A la Date de Transfert, la propriété des Actions Minoritaires ayant fait l'objet de l'Avis d'Exercice sera, en vertu des dispositions des présents Statuts, automatiquement transférée à l'Actionnaire Majoritaire et le Prix de Transfert sera payable par l'Actionnaire Majoritaire aux détenteurs des Actions Minoritaires ainsi achetées.

L'Actionnaire Minoritaire dont les Actions Minoritaires seront transférées en vertu du paragraphe ci-dessus s'engage à ce qu'immédiatement avant le transfert des Actions Minoritaires à la Date de Transfert (i) l'Actionnaire Minoritaire ait la pleine propriété des Actions Minoritaires en question, et (ii) les Actions Minoritaires soient libres de tout privilège, obligation ou autre sûreté.

(e) Mesures connexes

La Société prendra toute mesure nécessaire ou autorisera toute personne à prendre toute mesure nécessaire en relation avec le transfert des Actions Minoritaires, y compris entre autres l'inscription du rachat dans le registre des actionnaires de la Société."

L'Assemblée décide en outre de modifier et renuméroter chacun des articles suivants des Statuts (y compris les titres) suite à l'insertion des nouveaux articles 7 et 8 des Statuts, ajoutés en vertu des deuxième et troisième résolutions.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Coupé, Baudouin, Steinmetzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15721. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156432/107.

(120206473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Novae Energies SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 69, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.772.

L'an deux mil douze, le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«NOVAE ENERGIES S.A.»

établie et ayant son siège social à L-5481 Wormeldange, 69 Route du Vin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.772,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 29 mai 2009, publiée au Mémorial C numéro 1.787 du 16 septembre 2009, page 85.737,

dont le capital social s'élève actuellement à la somme de trente et un mille euros (31.000.-€), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-€) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard TOTH, demeurant à L5481 Wormeldange, 69 route du Vin.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard TOTH

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles

procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Renonciation au droit de souscription préférentiel
3. Augmentation du capital social à concurrence de trente et un mille euros (31.000.-€) entièrement libérées et par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-€) chacune, actions ayant les mêmes droits que les actions actuellement existantes,
le tout assorti d'une prime d'émission de soixante-neuf euros (69.-€) pour chacune des actions nouvellement émises, de façon à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.-€) à la somme de soixante-deux mille euros (62.000.€).
4. Admission, intervention et souscription des actions nouvellement émises
5. Modification de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts aux fins de refléter l'augmentation en question
6. Modification de l'article 8
7. Modification de l'article 10
8. Acceptation de la démission de Monsieur Arnaud MORA en sa qualité d'administrateur
9. Nomination de deux nouveaux administrateurs
10. Renouvellement du mandat des deux autres administrateurs et de l'administrateur-délégué
11. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que tous les actionnaires – et ce pour autant que de besoin – ont déclaré renoncer à tout droit de souscription préférentiel et se déclarent d'accord avec l'augmentation de capital ci-après décrite et décidée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un mille euros (31.000.-€) entièrement libérées et par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-€) chacune, actions ayant les mêmes droits que les actions actuellement existantes,

le tout assorti d'une prime d'émission de soixante-neuf euros (69.-€) pour chacune des actions nouvellement émises, de façon à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.-€)

à la somme de soixante-deux mille euros (62.000.-€) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.€) chacune, avec affectation au compte prime d'émission de la société de la somme de soixante-neuf mille euros (69.000.-€).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la troisième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription

L'assemblée générale - suite à la renonciation au droit de souscription préférentiel dûment constaté – décide d'admettre à la souscription et la libération intégrale de toutes les mille (1.000) nouvelles actions par la société «ZenTech (HK) Limited», ci-après qualifié.

Intervention

Sont ensuite intervenus Charles H Sparrow et Nga Sen Kwok, agissant en sa qualité de directeurs, de la société de droit chinois «ZenTech (HK) Limited» avec siège social à 11/F., Central Tower, 28, Queen's Road Central, Central, Hong

Kong (Chine), inscrite au Registre des Compagnies de Hong Kong, «Registrar of Companies - Hong Kong Special Administrative Region» sous le numéro 1768257,

ici représentée par Monsieur Gérard TOTH, demeurant à L-5481 Wormeldange, 69 Route du Vin, en vertu d'une procuration annexée aux présentes,

laquelle partie intervenante-comparante déclare intervenir aux présentes et déclare:

- souscrire à l'intégralité des mille (1.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-€) chacune, nouvellement émises
- procéder à leur libération par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (31.000.-€), ce dont une preuve a été versée au notaire
- avec paiement de souscrire la somme de soixante-neuf mille euros (69.000.-€) à titre de prime d'émission.

Cinquième résolution

A la suite de l'augmentation de capital, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts, afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62.000.-€) représenté par DEUX MILLE (2.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-€) chacune»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase de l'alinéa 5 de l'article 8 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. Alinéa 5.** Tout administrateur empêché peut donner par écrit mandat à un autre membre du conseil ou à une tierce personne pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Les résolutions du conseil seront prises à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

« **Art. 10.** A l'égard des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué. L'administrateur-délégué ne pourra néanmoins, sans l'accord explicite du conseil d'administration (ou de l'assemblée générale dans les cas prévus par la loi):

- aliéner la société ou une partie de celle-ci par quelque moyen que ce soit (vente, mise en garantie ou en hypothèque);
- vendre des actifs de la société;
- prendre des crédits au nom de la société.

Par ailleurs, le conseil fixera le montant maximum que l'administrateur-délégué peut engager au nom de la société.»

Huitième résolution

L'assemblée générale accepte à l'unanimité des voix la démission de Monsieur Arnaud MORA, en sa qualité d'administrateur, avec effet au jour des présentes. Pleine et entière décharge lui est accordé pour sa gestion effectuée depuis sa nomination, jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de nommer en qualité d'administrateurs, Monsieur Leonard WAGNER, né le 9 décembre 1986 à Luxembourg, demeurant à L-6470 Echternach, 9 rue de la Montagne et de Monsieur Simon SAVIDENT, né le 18 avril 1971 à Guernesey (Channel Islands), demeurant à La Vassalerie House, La Vassalerie, St Andrews, Guernsey GY6 8XL,

représentant permanent de ladite société, avec effet au jour des présentes et pour une durée de six (6) ans.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, Monsieur Cyril DEFLESSELLES, né le 3 avril 1964 à Caen (France), demeurant à F-14190 Cauvicourt, 16 rue des Canadiens et Monsieur Gérard TOTH, né le 3 décembre 1941 à Paris (France), demeurant à L-5481 Wormeldange, 69 route du Vin, pour une durée de six (6) ans.

Le mandat de Monsieur Gérard TOTH, né le 3 décembre 1941 à Paris (France), demeurant à L-5481 Wormeldange, 69 route du Vin, en sa qualité d'administrateur-délégué est également renouvelé pour une durée de six (6) ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une

infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ deux mille euros (2.000.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: T. DAXHELET, G. TORH, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15396. Reçu soixante-quinze euros 75.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156548/141.

(120206604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Algeco Scotsman FS Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154141/10.

(120203424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

K-Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.186.

Wahl des Verwaltungsratsvorsitzenden und seines Stellvertreters

In seiner Sitzung vom 14. September 2012 hat der Verwaltungsrat Frau Cathrin Schwartz zu seiner Vorsitzenden und Herrn Matthias Gerloff zu seinem stellvertretenden Vorsitzenden gewählt.

Ernennung eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes sowie Festlegung der Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder

Die außerordentliche Generalversammlung der K-Point S.A. vom 22. November 2012 hat beschlossen, Frau Maria Löwenbrück, Berufsadresse 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu bestellen.

Darüber hinaus hat die außerordentliche Generalversammlung der K-Point S.A. vom 22. November 2012 beschlossen, die Amtszeit aller Verwaltungsratsmitglieder festzulegen. Die Amtszeit endet mit Abschluss der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2018, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2017 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K-Point S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2012154476/24.

(120203408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Digivision, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 9.352.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous-seing privé en date du 14 novembre 2012 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société DIGIVISION S.à r.l., représenté par 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune est désormais réparti come suit:

Eltrona Imagin S.A. 4-8, rue de l'Acierie L-1112 Luxembourg RCS Luxembourg B 155.438	800 parts sociales
PARTLUX S.A. 7, rue de l'Industrie L-8399 Windhof RCS Luxembourg B 84.644	<u>200 parts sociales</u>
Total	1.000 parts sociales

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés réunis au siège social en date du 15 novembre 2012 que:

- Paul DENZLE, né à Luxembourg, le 23 mars 1965, demeurant professionnellement 48, rue de l'Acierie L-1112 Luxembourg est nommé au poste de gérant pour une durée indéterminée.

- La société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants, Monsieur René SIMON et Monsieur Paul DENZLE

Windhof, le 15 novembre 2012.

Pour extrait conforme

René SIMON / Paul DENZLE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012159454/30.

(120210918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

OAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 9, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 45.580.

L'an deux mille douze,

Le vingt-trois novembre,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul ALBERTY, né à Pétange le 17 janvier 1966, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 9, avenue du Dix Septembre,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société «OAS S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 45580, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, publié au Mémorial C no 10 du 11 janvier 1994,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Guy FRANKARD, né à Steinfort le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L8008 Strassen, 98, route d'Arlon, 9, avenue du Dix Septembre L-2551 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Luxembourg, le 18 novembre 2012,

laquelle procuration restera après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

A) Le capital social de «OAS S.à r.l.» est fixé à treize mille (13.000. €) euros, représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-six (26. €) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Antoine CARTERI, né le 11 décembre 1969 à Hayange (F) , demeurant à L-2551 Luxembourg, 9, avenue du Dix Septembre	300 parts
- Madame Olga PIMENTEL, née le 12 décembre à Figueira da Foz (Portugal), demeurant à L-1944 Luxembourg, 14, rue Franz Liszt	200 parts
- Total	500 parts.

B) Suivant acte de vente de parts sociales sous seing privé daté du 13 juillet 2012, Monsieur Antoine CARTERI, préqualifié, a cédé cinquante parts (50) à Monsieur Hervé GASPESCH, né le 16 septembre 1963 à Villerupt (F) demeurant à L-2610 Luxembourg, 208, route de Thionville.

C) Suivant acte de vente de parts sociales sous seing privé daté du 13 juillet 2012, Madame Olga PIMENTEL, préqualifiée, a cédé ses deux cents parts (200) à Monsieur Hervé GASPESCH, préqualifié.

D) Suivant acte de vente de parts sociales sous seing privé daté du 24 août 2012, Monsieur Antoine CARTERI, préqualifié, a cédé vingt-cinq parts (25) à Monsieur André BRINK, né le 19 septembre 1954 à Eschsur-Alzette demeurant à L-2551 Luxembourg, 9, avenue du Dix Septembre.

E) Suivant acte de vente de parts sociales sous seing privé daté du 24 août 2012, Monsieur Hervé GASPESCH, préqualifié, a cédé vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur André BRINK, préqualifié.

F) Suivant acte de vente de parts sociales sous seing privé daté du 8 octobre 2012, Monsieur André BRINK, préqualifié, a cédé ses cinquante parts sociales (50), à Monsieur Hervé GASPESCH, préqualifié.

G) Suivant acte de vente de parts sociales sous seing privé daté du 15 octobre 2012, Monsieur Antoine CARTERI, préqualifié, a cédé ses deux cent vingt-cinq parts sociales (225) à Monsieur Hervé GASPESCH, préqualifié, lequel est ainsi devenu l'associé unique de la société.

H) Suivant acte de vente de parts sociales sous seing privé daté du 15 octobre 2012, Monsieur Hervé GASPESCH, préqualifié, a cédé ses cinq cents parts (500) à Monsieur Jean-Paul ALBERTY, né le 17 janvier 1966 à Pétange, demeurant professionnellement à L2551 Luxembourg, 9, avenue du Dix Septembre.

De sorte que les parts sociales représentant la totalité du capital de la société «OAS S.à r.l.» ont été souscrites comme suit:

– Monsieur Jean-Paul ALBERTY, préqualifié, 500 parts, qui devient ainsi l'associé unique.

Les conventions sous seing privé resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale déclare accepter les prédites cessions de parts au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Deuxième résolution.

Suite à la nouvelle composition du capital de la société, l'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille (13.000.- €) euros, représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-six (26.- €) euros chacune.

Les cinq cents parts sociales (500), entièrement souscrites et intégralement libérées, sont attribuées en totalité à l'associé unique, Monsieur Jean-Paul ALBERTY, né le 17 janvier 1966 à Pétange, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 9, avenue du Dix Septembre.»

Troisième résolution.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-2551 Luxembourg, 9, avenue du Dix Septembre, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Quatrième résolution.

L'assemblée générale décide de faire procéder à la radiation de la succursale de la société sise à L-2551 Luxembourg, 9, avenue du Dix Septembre.

Cinquième résolution.

L'assemble générale déclare accepter la démission avec effet immédiat du gérant administratif, Monsieur André BRINK, préqualifié, et lui donner décharge.

L'assemblée générale nomme Monsieur Jean-Paul ALBERTY, préqualifié, gérant administratif de la société à responsabilité limitée «OAS S.à r.l.», et ce sans limitation de durée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais.

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge solidaire du comparant et de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. ALBERTY, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2012. Relation: GRE/2012/4397. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 novembre 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012156558/95.

(120206491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Calucem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.452,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.073.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012159366/13.

(120210399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

The Best Cup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2011

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination pour un terme de 6 ans s'achevant à l'assemblée approuvant les comptes de 2016 en 2017:

Conseil d'administration

- Monsieur Fernand Ullens de Schooten, domicilié 1, Fort de Voiles, B-1325 Bonlez
- Prince Alexandre Stourdza Ullens de Schooten, administrateur de société, demeurant au 17, boulevard Albert 1^{er}, MC-98000 Monaco
- Monsieur Xavier Pitsaer, ingénieur agronome, demeurant à Bas Bonlez, 45, B-1325 Bonlez, Président du conseil d'administration

Le mandat de Monsieur Dimitri Ullens de Schooten, n'est pas renouvelé

Commissaire aux comptes

Madame Maryse Caudron, domiciliée 1, Fort des Voiles, B-1325 Bonlez

Le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire, n'est pas renouvelé.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159959/22.

(120210353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Timeos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012159963/10.

(120210730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

TITANIUM Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-5890 Hesperange, 15, rue Roger Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 166.938.

Rectificatif d'une erreur matérielle relative à l'acte de constitution de société du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, du 10 février 2012, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 21/02/2012 sous la référence L120030189

Lors de l'acte de constitution de société, dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2012, Relation: LAC/2012/6917,

une erreur matérielle s'est glissée dans l'indication du siège social de la société (notamment dans l'indication du code postal) qui a été indiqué erronément avec L-5959 Hesperange, 15, Rue Roger Wercollier or il fallait lire L-5890 Hesperange, 15, Rue Roger Wercollier.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société TITANIUM Invest

suit signature

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57202. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ppr. (signé): C. FRISING.

Délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159964/22.

(120210550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

P.A.R.C. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 36, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 165.678.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 novembre 2012, numéro 2012/2438 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 22 novembre 2012, relation: CAP/2012/4551 de la société à responsabilité limitée "P.A.R.C. s.à r.l.", avec siège social à L-4976 Bettange-sur-Mess, 36, rue du Kiem, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 165 678, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 24 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 294 du 3 février 2012, ce qui suit:

- Monsieur Alfred dit Fred PÜTZ, Madame Nathalie ATTEN, Monsieur Daniel CHERICI et Madame Teresa RODRIGUEZ LOPES, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 13 novembre 2012,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société à L-4976 Bettange-sur-Mess, 36, rue du Kiem.

Bascharage, le 5 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2012160094/27.

(120211009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

L'Ombriere S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.010.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

L'OMBIERE S.A., avec siège social au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, dénoncé en date du 4 février 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, qui depuis a été remplacé par Madame Anita Lecuit, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Nicolas Fermaud, Avocat à la Cour, qui demeurerait à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 7 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Nicolas Fermaud

Le liquidateur

Référence de publication: 2012160085/21.

(120211380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Matoche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 9, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 159.810.

—
Cession des parts sociales au terme d'un acte sous seing privé

Ont comparus,

Madame SERTKAYA Asli, née le 08 août 1972 à Izmir (Turquie), demeurant à L-6150 Altlinster

1a rue de Junglinster

comme cédant, d'une part

et

Monsieur Patrick Bernimont, né le 09 juillet 1966 à Bruxelles, demeurant à L- 6150 Altlinster

1a rue de Junglinster

comme cessionnaire, d'autre part,

qui décident à ce jour ce qui suit:

Madame Asli SERTKAYA, prénommée, déclare céder et transporter par la présente

à

Monsieur Patrick BERNIMONT, prénommé, acceptant cinquante parts sociales de la Société à responsabilité limitée «Matoche Sàrl», avec siège social à L-1212 Luxembourg, 9 rue des bains, constituée suivant acte notarié en date du 22 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B n° B 159810.

La cession qui précède est faite pour un montant de 1euro symbolique.

Les cessionnaires sont propriétaires à compter de ce jour des parts cédées et sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Fait à Luxembourg, le 08 Octobre 2012 en triple exemplaire.

Asli SERTKAYA / Patrick BERNIMONT.

Référence de publication: 2012160091/26.

(120211379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Incontex S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.649.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

INCONTEX S.A., avec siège social au 15, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dénoncé en date du 23 janvier 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, qui depuis a été remplacé par Madame Anita Lecuit, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Nicolas Fermaud, Avocat à la Cour, qui demeurerait à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 7 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Nicolas Fermaud

Le liquidateur

Référence de publication: 2012160081/20.

(120211375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

VC Holding II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 155.264.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Dezember 2012.

Für VC Holding II S.à r.l.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012159996/14.

(120211168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Riviera Invest und Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 novembre 2012:

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société RIVIERA INVEST UND SERVICES S.A. que:

1. L'Assemblée décide de fixer le siège social de la Société au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat;

2. L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à la section B numéro 33849, établie au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en qualité de nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2015.

3. L'Assemblée nomme à la fonction d'Administrateur:

- Monsieur Jean-Marie BODEN, Réviseur d'entreprise, né le 14 juin 1954 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16 mars 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur

- Madame Nathalie PRIEUR, Expert-comptable, née à Trêves, (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon. Administrateur

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme
RIVIERA INVEST UND SERVICES S.A.

Référence de publication: 2012159872/26.

(120211381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Toni LAMPERTZ GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, Maison 28.

R.C.S. Luxembourg B 103.745.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012159947/11.

(120211340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Transtrend Equity Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.012.

EXTRAIT

Les adresses professionnelles de Monsieur Norbert Wagemans et de Monsieur Hans-Willem R. Van Tuyll Van Serooskerken ont changé comme suit:

- Monsieur Norbert Wagemans est professionnellement situé 6-12, place d'Armes, L - 1136 Luxembourg.

- Monsieur Hans-Willem R. Van Tuyll Van Serooskerken est professionnellement situé 12, ch du Champ-de-la-Blanche, CH - 1880 Fenalet sur Bex.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Transtrend Equity Strategies

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012159948/17.

(120210600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Tarragona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.255.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 30 novembre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2012 que:

- Les mandats de Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} Août 1979, à Arlon (Belgique), M. Thierry Grosjean, né le 3 Août 1975, à Metz (France) et M. François Bourbonnais, né le 22 Janvier 1959 à Montréal (Canada), eux quatre ayant leur adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 Décembre 2011 et qui se tiendra en l'année 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Kohnen & Associés S.à r.l., enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 190, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 Décembre 2011 et qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pour Tarragona S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012159953/23.

(120210430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Tallman Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.542.

Les comptes de clôture de liquidation au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012159952/11.

(120211309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Tallman Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.542.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TALLMAN CONSULTING S.A. en liquidation tenue en date du 4 décembre 2012 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o Citadel Services PSF S.à.r.l. 1517, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de Citadel Services PSF S.à.r.l. 5-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Liquidateur

Référence de publication: 2012159951/20.

(120211308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Twelve Butternuts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.195.

1. Par résolutions signées en date du 30 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- nommer au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

* Yves Barthels, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

* Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

* Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- accepter les démissions de:

* Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérante, avec effet immédiat;

* José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat

2. En date du 30 novembre 2012, la cession de parts suivante a eu lieu:

l'associé unique Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé les 12.500 parts sociales qu'il détient dans la société à Curzon Capital Partners II S.à r.l., avec siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Curzon Capital Partners II S.à r.l. avec 12,500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159950/27.

(120210961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Tika Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.756.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Administrateur Unique prises en date du 30 novembre 2012 que le siège social de la société a été transféré au: 70 route d'Esch L-1470 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2012159946/14.

(120210518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Systemsgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg B 62.634.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2012

- L'assemblée décide d'accepter la démission de BDO AUDIT de son mandat de réviseur d'entreprises et de nommer AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg comme commissaire de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159937/13.

(120210343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Tool Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.401.

—
Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 9 octobre 2012 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Monsieur Henri GRESSET, Monsieur Roman BIRYULIN et Monsieur Rolf GÜNTHER est reconduit pour une nouvelle période de six ans.

- le mandat du commissaire LUX-AUDIT S.A. est reconduit pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 9 octobre 2012 que:

- Monsieur Henri GRESSET est nommé en tant que Président du conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

- Monsieur Henri GRESSET est élu en tant qu'administrateur-délégué de la Société pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Strassen, le 9 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012159967/23.

(120211172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Gedo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012159549/10.

(120210893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

GLA Immobilienverwaltung Nr. 2 Gmbh, Succursale d'une société de droit étranger.

Enseigne commerciale: GLA Immobilien.
Adresse de la succursale: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 173.247.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 10 octobre 2012

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la société «GLA Immobilienverwaltung Nr. 2 Gmbh», une (société à responsabilité limitée) de droit allemand ayant son siège social à 10623 Berlin, Uhlandstrasse 7 (Allemagne), inscrite auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg sous le numéro HRB 100.011B (ci-après «la Société») tenue en date du 10 octobre 2012 que:

1. La Société a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «la Succursale»).
2. La Succursale a pour dénomination commerciale: GLA Immobilien
3. L'adresse de la Succursale est située à L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins (Grand-Duché de Luxembourg).
4. L'activité de la Succursale est le conseil et l'investissement.
5. Le représentant permanent de la Succursale (par sa seule signature) est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la Société à l'égard des tiers et la représenter en justice pour l'activité de la Succursale.
6. A été nommé représentant permanent de la Succursale pour une durée indéterminée:
M. Vercouter Renaud, né le 28 juin 1967 à Boulogne Billancourt (France) et demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins (Grand-Duché de Luxembourg); celui-ci engagera la succursale en toutes circonstances par sa signature.
7. La personne qui a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature à l'égard des tiers et de la représenter en justice est son gérant:
M. Vercouter Renaud, prénommé, né le 28 juin 1967 à Boulogne Billancourt (France) et demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins (Grand-Duché de Luxembourg).

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2012159552/30.

(120209638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Fin-Astra Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.394.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue du manière extraordinaire le 4 décembre 2012

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
- Monsieur Riccardo Incani, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Benoît Dessy, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

ComCo S.A., 68, Rue de Koerich L-8437 Steinfort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012159526/24.

(120211092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Fideurope, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 128.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012159522/10.

(120210578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

FLE Holdco II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 157.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Holdco II

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012159534/11.

(120210649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Faisal Finance (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 33.858.

Conseil d'administration:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 octobre 2012 a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

- 1) Monsieur Mohamed Bucheeri, administrateur de sociétés, demeurant à Manama (Bahreïn), Villa 1, Gate 2415, Road 4571, Sanad 745, président du conseil d'administration,
- 2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à Messancy, Belgique, administrateur,
- 3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Commissaire:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a réélu comme commissaire la société à responsabilité limitée Price-WaterhouseCoopers, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2013, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Pour Faisal Finance (Luxembourg) S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012159515/25.

(120211199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Faisal Finance (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 33.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Par mandat
Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012159514/12.

(120211198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Société Immobilière des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 71.991.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 5 décembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond ont été transférés du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159141/17.

(120209800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Pegasus Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 172.114.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 03 décembre 2012 que:

Le nombre d'administrateurs ayant été porté de 1 à 3, l'Assemblée nomme également aux fonctions d'Administrateurs pour un mandat d'une durée de six ans:

- M. Tom ENGEL, né le 15 septembre 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- M. Philippe GRUBER, né le 28 octobre 1980 à Luxembourg, demeurant à 14, rue de Diekirch, L-7440 Lintgen
Et aux fonctions d'Administrateur Délégué pour un mandat d'une durée de six ans:
- M. Philippe GRUBER, né le 28 octobre 1980 à Luxembourg, demeurant à 14, rue de Diekirch, L-7440 Lintgen. Ce dernier pourra engager la société par sa signature individuelle.

Les mandats des Administrateurs et de l'Administrateur Délégué prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2012.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2012159076/24.

(120210003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Ma Campagne S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.851.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 29 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société anonyme MA CAMPAGNE S.A., en liquidation volontaire, dont le siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 12 mars 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 20 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pierre-Yves MAGEROTTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2012159012/20.

(120210322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Cumber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.501.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159438/10.

(120210370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Silinf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.255.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 décembre 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date de ce jour.

Pour extrait conforme

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 6 décembre 2012

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159914/22.

(120211159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Wole SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.409.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 novembre 2012

Sixième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée désigne avec effet immédiat et pour une période de cinq années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée désigne avec effet immédiat et pour une période de cinq années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOLE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012153376/25.

(120201900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Weather Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.100,00.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 98.414.

—
Il résulte des résolutions adoptées le 22 novembre 2012 par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leurs postes de gérant avec effet au 22 novembre 2012:

- Mr. Henk Van Dalen;
- Mr. David Dobbie;
- Mr Mark Shalaby;
- Mr Felix Saratovsky.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 22 novembre 2012 que les personnes suivantes ont été nommées aux postes de gérants avec effet au 22 novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée:

- Mr. Albert Hollema, ayant sa résidence professionnelle au 88, Claude Debussylaan, 1082 Amsterdam, Pays-Bas et né le 22 juin 1963 à Velsen, Pays-Bas;
- Mr. Riccardo Marsili, ayant sa résidence professionnelle au 2, Place de France, L-1538 Luxembourg, Luxembourg et né le 27 octobre 1970 à Rome, Italie;
- Mr. David Catala, ayant sa résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et né le 19 janvier 1979 à Gand, Belgique;
- Mr. Douwe Terpstra, ayant sa résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153372/26.

(120201636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Le Terminal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 54, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 117.912.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Le Terminal Sàrl, tenue au siège le 12 novembre 2012

Il résulte de la liste de présence que les associés:

Monsieur BULUT Ozay, né le 10/03/1972 et demeurant au 9 rue Honoré de Balzac F-57290 FAMECK

Madame YILMAZ Mihriban épouse BULUT, née le 14/01/1974 et demeurant au 9 rue Honoré de Balzac F-57290 FAMECK

sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

Monsieur BULUT Ozay cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (52) parts sociales d'une valeur nominale de (124,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée LE TERMINAL SAPX, avec siège social à L-3542 DUDELANGE, 54 rue du Parc, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Frank MOLITOR de résidence à Dudelange en date du 13 juin 2006 à Madame YILMAZ Mihriban pour l'euro symbolique.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

Signatures.

Référence de publication: 2012153427/23.

(120201240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Paser Participations S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 44.287.

Extrait des résolutions adoptées en date du 09 novembre 2012, lors de l'Assemblée Générale de la Société Paser Participations S.A.

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- La société FMS Services s.a., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, au 3, Avenue Pasteur, représentée par Monsieur Hugues Dumont;

- La société S.G.A. Services s.a., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, au 39, Allée Scheffer, représentée par Monsieur Dominique Moinil;

- Monsieur Norbert Schmitz, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, au 3, Avenue Pasteur;

de leurs fonctions d'administrateurs de la société. L'assemblée décide également de nommer, avec effet immédiat:

- Monsieur Benoît Dabertrand, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, au 56, Rue Glesener;

- Monsieur Cédric de Caritat, né le 01/06/1979 à Charleroi (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, au 56, Rue Glesener;

- Monsieur Eric Debled, né le 14/01/1964 à Montignies-sur-Sambre (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, au 56, Rue Glesener;

comme administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la société BPH Finance s.a., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, au 3, Avenue Pasteur, de ses fonctions de délégué à la gestion journalière des affaires de la société.

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Eric Herremans, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, au 39, Allée Scheffer, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société. L'assemblée décide également de nommer, avec effet immédiat, la société Fisconsult s.a., ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, au 56, Rue Glesener, comme Commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Le nouveau conseil d'Administration décide de modifier, avec effet immédiat le siège social de la société et de la fixer à L-1630 Luxembourg, au 56, Rue Glesener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paser Participations s.a.
Signature

Référence de publication: 2012153942/35.

(120203289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

GRP Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRP HOLDING Sàrl
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012158905/11.

(120210272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Matexi Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.196.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Matexi Luxembourg SA tenue au siège social le 12 juin 2012 à 11 heures

Résolutions

7. L'assemblée prend acte de la démission en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat:

a. Bruno Vande Vyvere, demeurant à Jos Coveliersstraat 69, 2540 Hove, Belgique

b. Gaëtan Hannecart, demeurant à Meirstraat 7, 9850 Nevele, Belgique

c. Matexi SA, sise à Franklin Rooseveltlaan 180, 8790 Waregem, numéro d'entreprise 0405.580.655, représentée par son représentant permanent Gaëtan Hannecart

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période de 3 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015:

a. Vauban SA, sise à Hertogsstraat 47-49, 1000 Bruxelles, Belgique, numéro d'entreprise 0838.114.246, représentée par son représentant permanent Gaëtan Hannecart demeurant au Meirstraat 7, à 9850 Nevele, Belgique

b. Carma SPRL, sise à Korenbloemstraat 12, 9820 Merelbeke, Belgique, numéro d'entreprise 0818.826.389, représentée par son représentant permanent Carl Van den Eynde demeurant au Korenbloemstraat 12, 9820 Merelbeke, Belgique

c. De Blauwhoeve SPRL, sise à Blauwdreef 187, 9870 Zulte, Belgique, numéro d'entreprise 0810.472.018, représentée par son représentant permanent Ivan Van de Maele demeurant au Paardebloemstraat 10, 8670 Koksijde

L'assemblée prend acte de la démission en tant qu'administrateur délégué de la société avec effet immédiat:

a. Gaëtan Hannecart, demeurant à Meirstraat 7, 9850 Nevele, Belgique

L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur délégué de la société avec effet immédiat pour une période de 3 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015:

a. Vauban SA, sise à Hertogsstraat 47-49, 1000 Bruxelles, Belgique, numéro d'entreprise 0838.114.246, représentée par son représentant permanent Gaëtan Hannecart demeurant au Meirstraat 7, à 9850 Nevele, Belgique

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Pascal Jungling / Ivan Van de Maele
Secrétaire / Président

Référence de publication: 2012155960/35.

(120205408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.
